

Zeitschrift:	Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber:	Organisation des Suisses de l'étranger
Band:	51 (2024)
Heft:	3: Dayana Pfammatter, première yodleuse à avoir étudié son art à l'université
Rubrik:	Nouvelles du Palais fédéral

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cyberadministration: des contacts numériques facilités avec l'administration

Les administrations suisses proposent de plus en plus de prestations numériques. Cela rend service à la population suisse, et en particulier aux Suisses de l'étranger. Depuis 2024, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont une stratégie commune, «Administration numérique suisse 2024-2027», dans laquelle ils définissent la marche à suivre pour faire avancer la transformation numérique des administrations publiques dans un contexte fédéral.



Peppino Giarritta, chargé de mission de la Confédération et des cantons auprès de l'Administration numérique suisse (ANS), présente les avancées dont les utilisateurs peuvent se réjouir.

La stratégie prévoit que les administrations publiques fournissent des prestations administratives intégralement numériques dans un système global fonctionnant en réseau. Tous les utilisateurs doivent pouvoir bénéficier d'une interaction numérique efficace, transparente et sûre avec l'administration publique. Quelle est votre vision?

Ma vision est que la population profite d'offres intégralement numériques.

Peppino Giarritta

Ma vision est que la population profite d'offres intégralement numériques. Cela signifie que les utilisateurs de services administratifs n'ont plus à se soucier de savoir à quel l'échelon de l'État ils ont affaire – Confédération, canton ou commune. Les prestations administratives sont adaptées à leur situation de vie et à leurs besoins. Ainsi, l'administration leur simplifie les choses. Elle est accessible partout et ses offres sont faciles à trouver. L'utilisateur ne doit pas avoir à se préoccuper de qui est responsable de quoi. En même temps, la transparence est indispensable: il faut que l'on sache qui agit

et où en est le processus. Cela favorise la confiance.

L'ANS a été créée pour renforcer la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes. Quels progrès a-t-elle accomplis au cours de ses deux premières années d'existence?

Depuis le 11 janvier 2024, un premier service issu d'un projet de l'ANS est disponible: le service d'authentification des autorités suisses AGOV. Il est piloté par les cantons de Zurich et d'Appenzell Rhodes-Extérieures et sera bientôt proposé dans d'autres cantons. Il s'agit d'un service d'authentification unique pour toute la Suisse permettant d'accéder à diverses prestations administratives. Son but est de simplifier la vie des utilisateurs.

L'ANS a reçu une source de financement supplémentaire afin de développer d'autres prestations administratives et structures fondamentales: la Confédération et les cantons se sont mis d'accord pour promouvoir ensemble des infrastructures numériques urgentement nécessaires et des services de base pour la période allant de 2024 à 2027. Un projet clé de l'agenda de l'ANS est par exemple l'e-ID étatique et le développement de l'infrastructure de confiance qu'elle nécessite. Un autre projet vise à rendre le vote électronique possible: en 2023, la phase d'essai a repris avec succès dans plusieurs cantons.



Lorsque l'échange de données fonctionne bien, les Suisses de l'étranger en profitent aussi. Illustration ANS



Le programme de l'ANS vise à accélérer la mise en place d'infrastructures urgentement nécessaires et de services de base ainsi qu'à faire avancer de manière substantielle le développement de l'administration numérique en Suisse. Illustration ANS

Une avancée particulière que je tiens à souligner est la stratégie Administration numérique suisse 2024–2027, qui a été élaborée en commun et adoptée à la fin de 2024 par le Conseil fédéral, les cantons, l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2024 et sert de boussole aux administrations publiques de tous les échelons fédéraux pour faire avancer le développement de l'administration numérique de manière coordonnée et ciblée.

Quels progrès doivent être réalisés au cours de ces quatre prochaines années dans les services administratifs numériques en Suisse?

Il s'agit d'introduire l'e-ID. Ensuite, les portails des autorités doivent devenir interopérables. Cela signifie qu'ils seront reliés entre eux et facilement accessibles. Une identité électronique permettra à l'avenir d'y accéder de manière sécurisée. Les utilisateurs doivent également pouvoir trouver plus aisément les services en ligne dont ils ont besoin, sans avoir à effectuer de longues recherches. À côté de cela, nous effectuons aussi un travail fondamental dans la gestion des données, pour une utilisation sûre des données créant une plus-value à tous les niveaux de l'État. La culture des administra-

tions doit changer et changera, de manière à créer un réseau accessible, proche des gens et axé sur les besoins des utilisateurs.

Quelles conditions doivent être remplies pour faciliter le contact des Suisses de l'étranger avec les autorités?

De manière générale, notons que lorsque l'échange de données et la collaboration fédérale fonctionnent bien en Suisse, nos citoyens de l'étranger en profitent aussi. Cet échange et cette collaboration sont des conditions importantes pour des prestations administratives intégralement numériques. Nous avons besoin d'interfaces avec les services consulaires afin que l'offre en ligne puisse se développer là aussi. Habitants – consulat – commune: ces processus peuvent ainsi être simplifiés; les questions administratives doivent pouvoir être réglées facilement en ligne, y compris à l'étranger.



Photo DWS

Dr Peppino Giarritta est chargé de mission de la Confédération et des cantons auprès de l'Administration numérique suisse (ANS). Titulaire d'un doctorat en physique et d'un diplôme d'ingénieur en économie, il coordonne la transformation numérique entre les différents échelons fédéraux. L'organisation ANS existe depuis 2022. Elle vise à assurer le pilotage stratégique et la coordination des activités de numérisation menées par la Confédération, les cantons et les communes.

La Suisse en poche

SwissInTouch.ch
L'application pour la communauté des Suisses de l'étranger

swissintouch.ch

swissintouch.ch

A smartphone is shown in the back pocket of a pair of blue jeans. The screen of the phone displays the SwissInTouch.ch app icon, which features a stylized map of Switzerland and the Swiss flag. A red vertical banner on the left edge of the phone screen also displays the website address "swissintouch.ch".

Votations fédérales

Le Conseil fédéral décide des objets au moins quatre mois à l'avance.

Lors de sa séance du 31 janvier 2024, le Conseil fédéral a décidé de soumettre les objets suivants à la votation populaire du 9 juin 2024.

- Initiative populaire du 23 janvier 2020 «Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)»
- Initiative populaire du 10 mars 2020 «Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)»
- Initiative populaire du 16 décembre 2021 «Pour la liberté et l'intégrité physique»
- Loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité)

Vous trouverez toutes les informations sur les objets soumis au vote (brochure explicative, recommandations du Parlement et du Conseil fédéral, etc.) sur [admin.ch/votations](#) ou dans l'application VotInfo.



Initiatives populaires

Les initiatives populaires suivantes ont été lancées (délai de récolte des signatures entre parenthèses):

- Initiative populaire fédérale «Pour des mesures de régulation efficaces contre une propagation incontrôlée du loup, du lynx, de l'ours et des rapaces de toutes sortes» (30 juillet 2025)
- Initiative populaire fédérale «Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes (initiative pour la protection des forêts)» (30 juillet 2025)
- Initiative populaire fédérale «Pour la protection de la démocratie directe par rapport aux parcs éoliens (initiative pour la protection des communes)» (30 juillet 2025)

La liste des initiatives populaires en suspens est disponible sur [bk.admin.ch > Droits politiques > Initiatives populaires > Initiatives en suspens](#)

